

## CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 14.03.17

.....  
L'an deux mille dix-sept, le quatorze mars, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sur la convocation qui leur a été adressée le sept mars par le maire Didier CORBINAUD.

Etaient présents : Didier CORBINAUD - Béragère WERY - Patrick CHARLET - Yves GERIN - Rémi LE ROUZIC - Danny LOBRY

Etaient absents : Jean-Pierre DHOUDAIN (décédé) - Antonio GALLO (démissionnaire) - Laurence SANNIER (démissionnaire) - Cédric DUPONT (procuration donnée à Patrick CHARLET) - Marie-Lise LEGRAND (procuration donnée à Béragère WERY)

Secrétaire de séance : Béragère WERY  
-----

### \*\*\* Questions inscrites à l'Ordre du Jour :

#### - 1/ Procédure « participation citoyenne » :

Suite aux décisions prises lors de la dernière réunion, le Major DURAND, Chef de la brigade de gendarmerie de Solre-le-Château est venu en mairie animer une réunion d'information aux membres du Conseil.

Monsieur le maire le remercie pour cette intervention et propose d'inscrire le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

#### - 2/ Compte administratif 2016 :

Monsieur le maire présente le compte administratif 2016 et quitte la salle. En son absence, les membres du Conseil délibèrent, approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 :

##### Section de fonctionnement :

Dépenses engagées : 64 496,55€

Recettes : 92 774,12€

**Résultat de clôture (excédent) : 28 277,57€**

##### Section d'investissement :

Dépenses : 67 761,47€

Recettes : 19 735,27€

**Résultats de clôture (déficit) : - 48 026,20€**

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident d'affecter les résultats au budget 2017 comme suit :

Au compte 002 de fonctionnement (recettes) : **316 374,64€** [28 277,57€ + 288 097,07 (reliquat 2015)].

Au compte 001 d'investissement (dépenses) : - **242 702,83€** [48 026,20 + 194 376,63 (reliquat 2015)].

- **3/ Budget primitif 2017 :**

Monsieur le maire présente le budget 2017.

- Les recettes de fonctionnement (reliquat, impôts et dotations) s'élèvent à 400 176,22 €.
- Le détail des dépenses de fonctionnement permet de transférer 315 676,22 € à la section d'investissement.
- Les recettes d'investissement (versement, remboursement TVA, reliquat et subventions) s'élèvent à 371 354,98 €
- Ces recettes permettent de financer les travaux de mise en accessibilité des toilettes et du local de stockage de la salle de la fontaine. Le conseil décide de ne prévoir aucune autre dépense dans l'immédiat, compte tenu d'une part des dépenses imprévues de 2016 (pour lesquelles aucune aide n'a été reçue) et des engagements pour 2018 (fin des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics).

Après délibération, le budget est adopté à l'unanimité.

Retenu par des obligations personnelles, Monsieur LE ROUZIC quitte la salle, ayant donné procuration à Madame LOBRY.

- **4/ Elections 2017 :**

Monsieur le maire rappelle les dates des élections 2017 :

- Présidentielles le 23 avril et le 7 mai
- Législatives les 11 et 18 juin.

Les membres du Conseil assureront la permanence du bureau de vote lors de ces quatre journées.

Toute aide étant la bienvenue, les volontaires sont priés de se faire connaître en mairie le plus rapidement possible.

- **5/ Adhésion de nouvelles communes à NOREADE :**

Le Conseil accepte à l'unanimité l'adhésion à NOREADE de nouvelles communes du Nord et de l'Oise.

- **6/ Groupement de commandes voirie de la CCCA :**

Lors de la dernière réunion, le Conseil de communauté a validé le principe d'un groupement de commande pour les petits travaux de voirie. Monsieur le maire précise aux membres du Conseil que ce groupement permet de réduire les coûts inhérents aux petits travaux de voirie, sans que la commune ne perde son autonomie dans le domaine.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider la création du groupement de commandes voirie,
- D'adhérer à ce groupement.

- **7/ Nouvelle compétence voirie de la CCCA**

Afin d'assurer des travaux de voirie sur des terrains lui appartenant, le Conseil communautaire a besoin d'acquiescer une compétence voirie limitée à ces terrains. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette nouvelle prise de compétence de la CCCA.

- **8/ Adhésion de la commune à l'Agence d'ingénierie départementale du Nord :**

L'Agence technique départementale, qui assurait une assistance juridique et technique aux communes, a été supprimée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le département du Nord a créé une nouvelle structure, l'Agence d'ingénierie départementale du Nord, qui assurera les mêmes prestations, moyennant une participation financière fixée à 0,21 € par habitant. Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à cette nouvelle structure.

- **9/ Modification du solde disponible de la régie d'avances :**

Lors de la dernière réunion ; le Conseil avait décidé de fixer à 1 000 euros le montant maximal de la régie d'avance. La Trésorerie a rejeté cette décision, le montant maximal de la régie ne pouvant dépasser 500 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à fixer par arrêté le montant de la régie d'avances à 500 euros.

**\*\*\* Questions diverses :**

Monsieur CHARLET demande que soit précisée la date de réparation des dégâts dus au passage du rallye Charlemagne dans la commune. Monsieur le maire précise que l'assurance CJ COLEMAN & COMPAGNY LIMITES a enfin versé en Trésorerie les indemnités correspondantes aux devis présentés :

- Société AXIMUM pour la barrière de sécurité (devis de 5 377,20 € TTC),
- DULOROY THIBAUT SASU pour le pont (devis de 1 793,38 € TTC).

Monsieur le maire précise également qu'il vient d'envoyer des courriers aux deux entreprises concernées pour qu'elles débutent les travaux au plus vite.

Monsieur le maire a demandé l'intervention des brigades vertes afin d'une part de remettre en état et déboucher des écoulements d'eaux pluviales, et d'autre part de remettre en état l'aire de manœuvre des camions collecteurs d'ordures ménagères sur le chemin du moulin de Reumont. Ces travaux devraient débuter la semaine prochaine.